

et, si je puis ajouter un peu à l'influence que, j'aime à le croire,—et certains indices me fondent à le croire,—le ministre du Revenu national exerce sur ses collègues, je jugerai que nous nous acheminons dans la bonne voie. J'ai été très heureux, dois-je dire également, d'entendre le député de Kootenay-Ouest bien qu'il ne soit pas allé aussi loin hier que le ministre du Revenu national est allé l'autre soir. Voici, d'après la page 2334 des *Débats* du 14 juillet 1958, ce qu'a dit le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge):

Je crois que cela indique très clairement que, s'il n'y a aucune organisation ou aucun groupe qui ne font jamais d'erreur, comme l'a dit le chef de l'opposition, la Société Radio-Canada a accompli une tâche magnifique dans le pays, et tout le public canadien dans son ensemble le reconnaît, en développant la télévision, qui est un moyen de communication devenu très coûteux ces dernières années, dans des circonstances très difficiles, en modifiant les conditions techniques, les méthodes et autres éléments de ce genre.

Je serais le dernier à dire que le gouvernement qui a été en fonction à peine une année depuis qu'existe Radio-Canada a tout le mérite ou même la plus grande partie du mérite pour ce qu'a accompli cette société; mais je ne pense pas qu'on puisse nier (je ne sache pas non plus que le ministre du Revenu national, bien que cela ne soit peut-être pas vrai de tous ses collègues, nierait cela) que le gouvernement au pouvoir lors de l'institution de Radio-Canada, en 1936, jusqu'à certains événements malheureux de juin de l'an dernier, a créé une atmosphère permettant d'établir une société de radiodiffusion d'État dont la grande majorité des Canadiens sont très fiers, ainsi que cela a été démontré, je pense, chaque fois qu'il en a été question à la Chambre des communes, au sein des comités parlementaires ou lors des enquêtes de commissions royales.

Il me semble, comme le chef de l'opposition l'a bien fait ressortir hier ainsi que presque tous ceux qui ont parlé, à l'exception du député de Joliette-l'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) qui paraît avoir des idées différentes au sujet de Radio-Canada, que la Chambre estime que la Société Radio-Canada, ou je devrais peut-être dire une entreprise nationale de radio-télévision recevant une aide considérable des deniers publics, est essentielle à notre vie nationale. Comme je le vois, le problème de la radio et de la télévision est le problème du Canada lui-même. C'est le problème qui s'est posé à nous à maintes et maintes occasions depuis que nous avons pris la résolution, il y a près de cent ans, de créer une nation transcontinentale dans la partie nord du continent. Nous avons découvert, dans presque chacune de nos entreprises nationales, qu'étant géographiquement au bord d'un pays dont la

population est dix fois la nôtre et dont les ressources sont au delà de dix fois plus exploitées que les nôtres,—et je ne parle pas du potentiel, mais des ressources qui sont exploitées,—il n'est pas possible de permettre à nos institutions nationales de se développer seulement par le libre jeu des forces économiques. J'ai une prédilection pour le libre jeu des forces économiques; j'appartiens, de fait, à un parti qui partage cette prédilection. C'est là un des domaines où dès le début de la radiodiffusion, au cours des années 1920, il devint bien vite manifeste que la radiodiffusion n'aurait aucun caractère nettement canadien si elle était laissée à l'entreprise commerciale pure et simple.

C'est ce qui a amené le gouvernement Mackenzie King en 1928 à nommer la commission Aird. Détail très important, le rapport de la commission Aird a été accepté en principe par la grande majorité des Canadiens et est acceptable par tous les gouvernements. On ne s'est jusqu'ici écarté qu'une fois sérieusement des recommandations de la commission Aird.

Au moment où la recommandation a été faite, on envisageait, et c'était encore vrai, je pense, au moment où la loi sur la Société Radio-Canada a été présentée au Parlement en 1936, on envisageait l'établissement d'un réseau d'État et rien d'autre, tout comme au Royaume-Uni. Nous devons nous rappeler que ces recommandations ont été présentées et suivies à une époque où la population du Canada était de 10 millions d'âmes au lieu de 17 millions et où l'activité économique était bien différente de ce qu'elle était devenue au moment où la commission Fowler a présenté son rapport, c'est-à-dire, si je puis le rappeler aux députés, avant le début de la récession actuelle.

On peut penser que certaines des conditions économiques qui lors de la Commission Aird avaient paru réclamer impérativement un monopole complet de la radiodiffusion par un organisme d'État n'aient pas été constatées cette fois-ci à cause de l'évolution de la population, de l'augmentation de la richesse et de la capacité de subvenir à ces fins par d'autres moyens. Mais, comme l'a signalé la Commission Fowler, de la dérogation à la décision originale ont découlé des résultats, certains malheureux, beaucoup très heureux. Ainsi du fait que les postes privés étaient antérieurs, au moins dans le temps, à l'établissement de Radio-Canada et qu'ils avaient établi non pas des droits incontestés puisqu'ils étaient expressément exclus, mais des droits d'us et coutumes, ils ont réussi en un ou deux cas à conserver certains droits d'exploitation précieux sur ce qui était réellement une partie du domaine public pour